

Je me pencherai maintenant sur les problèmes de communication. Comme on le leur a dit, les contribuables qui ont besoin de renseignements de tout genre devraient communiquer avec le bureau de district de leur localité. Le guide leur fournit l'adresse des bureaux de district et les différents numéros de téléphone qu'ils doivent composer suivant la nature du renseignement. Le ministère, par l'entremise de ses bureaux de district, répond à des millions de demandes de renseignements, que les gens les formulent au téléphone ou de vive voix.

Les contribuables peuvent trouver en grande partie les renseignements qui les intéressent dans les documents qui sont mis à leur disposition. S'ils ne les y trouvent pas, ils peuvent toujours s'adresser aux bureaux de district, dont l'effectif est constamment en communication avec l'ordinateur du dépôt central des dossiers de l'impôt à Ottawa grâce à un terminal. Dans un très petit nombre de cas, ils doivent faire venir leur dossier du centre de données fiscales.

En réalité, dans la grande majorité des cas, il faut 5 jours, et non pas 6 semaines, comme l'a dit le député, au bureau de district de Hamilton pour faire venir un dossier qui se trouve à Sudbury.

Il a aussi parlé des hommes d'affaires, des experts fiscaux et des contribuables qui appellent à Sudbury et qui, pour toute réponse, entendent un message enregistré. Il semble que l'on mélange un peu les choses. D'abord, ce sont les bureaux de district qui répondent aux appels des contribuables. Les centres de données fiscales ne sont censés répondre qu'à très peu d'appels. C'est pour cette raison qu'on a jugé inutile de prévoir des messages enregistrés pour les centres de données fiscales, contrairement à ce que font tous les organismes qui reçoivent un nombre élevé d'appels téléphoniques.

Le ministère tâche tout le temps d'améliorer les communications, et à cet effet, les directeurs du centre de données fiscales de Sudbury et du bureau de district de Hamilton doivent s'entretenir prochainement avec les porte-parole des comptables de la ville pour connaître les problèmes qu'ils ont pu connaître et tâcher de trouver des solutions qui permettraient de les résoudre ou du moins de les atténuer.

En terminant, je voudrais dire que le ministère prête une oreille attentive aux problèmes précis en matière de communications. Je dis bien «précis», parce que les critiques générales qu'a formulées le député ne sont pas très utiles, d'autant plus que dans le cas qui nous concerne, elles ne semblent pas correspondre à la réalité.

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN—QUEBECAIR 2—LA POSITION DU  
GOUVERNEMENT

**M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière):** Monsieur le Président, le premier décembre j'avais posé une question au ministre des Transports (M. Pepin) au sujet de la situation de la société Quebecair, plus précisément maintenant ce qu'on peut appeler peut-être l'affaire de la Quebecair 2. Au sujet de cette situation de la Quebecair, il y a quelque temps beaucoup de remarques ont été faites à l'effet que la situation malheureuse de la Quebecair dépendait de la Commission canadienne des transports, du gouvernement canadien, qui n'accordait pas des routes à la Quebecair, qui lui faisait par le biais de la société Air Canada de la concurrence déloyale et ainsi de suite, et qu'on faisait beaucoup de parallèle avec la situation de la Nordair, et même des gens disaient que cette dernière était favorisée par rapport à la Quebecair, et un certain député péquiste de ma

région, le député d'Arthabasca, m'envoyait même une lettre en disant que la Nordair était une compagnie ontarienne.

• (2220)

J'aimerais faire certaines précisions, monsieur le Président, concernant la situation actuelle de Quebecair et savoir ce qui se passe. Pour certaines personnes qui ignorent la nature de la situation, il y a d'abord lieu de rappeler que la Nordair et la Quebecair ont toutes deux été fondées par des Québécois en 1947, la première avec siège social au Lac Saint-Jean, c'est ce qu'il y a de plus québécois et de canadien-français, et la seconde avec siège social à Rimouski. La Nordair a son siège social encore aujourd'hui à Montréal. La Nordair avait eu à développer des routes dans le nord-ouest québécois, tandis que la Quebecair avait la possibilité de développer des routes à l'est de Montréal. Si effectivement aujourd'hui on est dans une situation où la Quebecair, il ne faut évidemment pas penser à la situation des employés à cause de la situation mauvaise que connaît financièrement la Quebecair, mais il y a d'autres intervenants dans ce dossier qui aujourd'hui ont rendu cette situation malheureuse, parce que je pense que l'intérêt manifesté par le ministre Pepin au sujet de cette situation, plus précisément le 22 novembre...

**Le président suppléant (M. Corbin):** Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais il doit se référer aux députés de cette Chambre en mentionnant leur portefeuille et non pas leurs noms.

**M. Dubois:** Merci, monsieur le Président. J'apprécie vos observations. Je sais que votre longue expérience à la Chambre vous permet de me dire ces choses. Je les accepte. Le ministre des Transports, l'honorable Jean-Luc Pepin.

Alors au sujet de cette situation, les deux compagnies avaient à développer des routes, et si effectivement aujourd'hui 35 ans après au niveau de la Quebecair il y a des problèmes, c'est qu'il existe des situations tout à fait incongrues et inconcevables. Une des choses que je veux dédramatiser ici ce soir, monsieur le Président, c'est la fameuse situation que la Quebecair n'a pas eu sa place au soleil, et qu'elle n'a pas eu sa place pour faire valoir son point de vue dans le domaine du transport aérien, et qu'elle avait eu des possibilités de développer des routes et de faire du travail au niveau du transport, et chaque fois que la Quebecair demandait des routes dans l'Est de Montréal, elle avait toujours ce droit de la Commission canadienne des transports.

Également, monsieur le Président, relativement à la situation de la Quebecair, beaucoup de gens se plaignaient que cette société n'avait pas sa part de subventions du gouvernement canadien ou de la Commission canadienne des transports. On disait que la Quebecair n'obtenait que \$400,000 par année, et que dans le passé elle n'avait rien eu. Cependant il est bon de dire aux Québécois que le ministère des Transports a établi que, depuis 1966, alors qu'on a adopté une politique de subventions, la Quebecair a dû recevoir un montant total de l'ordre de \$7,500,000 à 10 millions de dollars du gouvernement canadien. Ceci lui a été accordé en purs dons car, contrairement au gouvernement du Québec qui en investissant dans la Quebecair a obtenu en retour un nombre substantiel des actions de cette société et même la possibilité d'en obtenir le contrôle complet,